

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1640

Artikel: Le naufrage tranquille de l'armée suisse
Autor: Cherix, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le naufrage tranquille de l'armée suisse

Critiquée de toute part, la troupe perd son identité et ses effectifs. Et l'isolement qui la guette risque de compromettre davantage sa mission.

Deux avions de transport ont cloué sur le tarmac le programme d'armement 2004. Certes, une fois purgé des deux Casa C-295M d'une valeur de cent neuf millions, le reste de la panoplie sera accepté par le parlement lors d'une prochaine session. Pourtant, ce refus des crédits constitue non seulement une première historique, mais aussi le signe que l'armée fait eau de toutes parts.

D'une part, l'armée de milice a vécu. Elle n'intègre plus que 63% des conscrits, en raison d'une réduction des effectifs qui va se poursuivre. L'obligation de servir devient donc un abus de langage. En outre, les cantons alémaniques où la tradition militaire reste vivace risquent de monopoliser des places désormais limitées. En tout cas, s'agissant des jeunes cadres, il semble bien que les Romands disparaissent. Comme se raréfie la traduction en français des documents qui leur sont destinés. Mais chut! cette évolution est encore taboue et aucun chiffre clair ne permet de comparaison inter-cantonale sérieuse. D'autre part, sur le terrain, le marasme augmente: cours de répétition où les soldats ne se présentent plus, gardes d'ambassades auxquelles les officiers ne sont pas réellement préparés,

multiplication des activités civiles sans liaison avec la sécurité.

Cette gabegie est logique pour une institution dont la finalité et les stratégies sont obscures. «L'armée produit de la sécurité» répond Samuel Schmid quand on l'interroge sur ses missions. «Elle sert la cohésion nationale, elle forme les citoyens» ajoutent nombre d'élus cultivant les clichés. Quant aux militaires, ils renvoient aux textes fondamentaux. Mais tant l'article 58 de la Constitution que l'article 1 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration fédérale (LAAM) sont lacunaires. Prévention de la guerre et maintien de la paix, défense de la Suisse et de sa population, contribution éventuelle à la sécurité intérieure, contribution à la promotion de la paix sur le plan international, tels sont les mots clés de dispositions qui autorisent toutes les interprétations.

En fait, on discute de défense nationale depuis dix ans. En 1996 s'ouvriraient les travaux de la commission Brunner; en 2006 s'achèvera la mise en place d'Armée XXI. On devrait donc disposer d'une politique de défense clarifiée.

continue en page 2

Sommaire

Le service public cherche son identité à l'OMC.
page 2

Les salaires payent la hausse des allocations familiales.
page 3

Vaud mise sur un compromis entre recettes fiscales et économies pour assainir ses finances.
page 4

Lettre ouverte du Nomes à Joseph Deiss.
page 5

Le prix du livre souffre de l'emprise des diffuseurs.
page 6

Don Quichotte à Martigny.
page 7

Le Feuilleton d'Anne Rivier.
page 8

Asile

Les jugements du Tribunal fédéral favorables aux requérants déboutés ne peuvent pas remplacer la défense des valeurs fondamentales inscrites dans la Constitution.

Edito en page 3

Service public: à chacun sa vérité

Les négociations commerciales de l'OMC ont repris. Elles toucheront les agriculteurs qui ont des raisons de protester. Elles inquiètent les défenseurs du service public. Mais à tort. S'il y a menace de démantèlement, elle vient de l'intérieur et non pas de l'étranger.

La Suisse compte sur le développement des services pour assurer sa prospérité. Elle s'apprête à déposer à l'OMC une offre améliorée pour l'ouverture de ce marché. Elle accepte, en échange, une nouvelle libéralisation des produits agricoles. Berne ne cache pas que de réels sacrifices seront imposés à nos paysans qui donnent de la voix pour tenter de limiter les dégâts. A l'inverse, Joseph Deiss et tous ses collaborateurs spécialisés multiplient les apaisements en direction des défenseurs du service public. Les négociations qui devraient aboutir à la fin de cette année ne toucheront pas le secteur public. La menace est illusoire. Les services de l'OMC disent de même, textes et commentaires à l'appui.

L'Accord général sur le commerce des services (art 3 b et c) exclut de la réglementation le «service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental» à savoir un service qui n'est offert ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Cette courte définition, à l'intérieur d'un accord par ailleurs fort dé-

taillé, permet des interprétations diverses. Or chaque pays, ou presque, a sa propre conception du service public et de son extension. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, il y a dix ans, chacun a pris la liberté de définir lui-même ce qu'il entend par service public. Cette pratique a été formellement reconnue en 2002 par les ministres de l'OMC réunis à Doha, avec la bénédiction des Etats-Unis, de l'Union européenne... et de la Suisse. Pour en changer, il faudrait l'adoption d'un nouveau texte contraignant admis par les 147 membres de l'organisation. Cette hypothèse est irréaliste.

L'école à l'abri

Pour la Suisse, comme pour tous les pays, le débat sur le service public est étranger à l'OMC. Pour harmoniser sa politique à celle de l'Europe, Berne a décidé de libéraliser les télécommunications, une large partie de la poste et bientôt la distribution de l'électricité. Dans ses offres d'ouverture à l'OMC, le Conseil fédéral ne change rien à la situation actuelle. Il a fait, par exemple, une large

offre d'ouverture dans le domaine de l'enseignement, mais dans le respect de toute législation nationale ou cantonale. Cela signifie que toute prestation qu'un privé suisse peut offrir actuellement, une crèche, une école de langue, est ouverte sans discrimination à un privé venant de l'étranger. On ne touchera pas en revanche au financement massif et quasi exclusif de l'école par les cantons et la Confédération. Une autre attitude serait politiquement suicidaire. Comment le Conseil fédéral pourrait-il permettre à ses diplomates de remettre en cause tout l'édifice de l'école dans nos cantons? Ce serait le plus sûr moyen de faire échouer tout accord international.

Le débat sur l'étendue et la forme du service public est légitime mais ne se pose pas à l'OMC. La libéralisation mondiale des services risque, en revanche, de favoriser le dumping des salaires de la part d'entreprises étrangères qui importent leur propre main-d'œuvre. C'est sur ce danger-là que devraient s'interroger les altermondialistes. *at*

Armée (suite)

Le naufrage tranquille de l'armée suisse

Or, le résultat de ce long processus est une réforme aux objectifs contradictoires. Réduction des effectifs et professionnalisation doivent se conjuguer avec la conscription obligatoire. De même, les engagements internationaux s'ajoutent à la neutralité armée. On parle d'«interopérabilité» et de «coopérations», mais sans jamais oser dire qu'il n'est point de salut hors d'une alliance. Via l'OTAN ou la Politique Etrangère de Sécurité

Commune (PESC) de l'UE, tous les Etats européens fondent leur sécurité sur un ou plusieurs réseaux supranationaux. Existe-t-il un seul Suisse sensé pour imaginer une défense militaire autonome aux frontières? L'état-major cautionne-t-il cette fiction?

L'armée flotte au milieu du fleuve, entre mythe et réalité, entre passé et avenir. Aux Chambres, elle subit les attaques simultanées de ceux pour qui elle s'engage trop

dans les missions de paix à l'étranger et de ceux pour qui elle se cramponne au concept de neutralité tout en coûtant trop cher. Nul n'est besoin d'être Clausewitz pour deviner qu'une unité sur laquelle on tire des deux rives n'est pas dans une situation favorable. Pourtant, Samuel Schmid ne semble pas disposé à prendre les rames. Isolé dans un Conseil fédéral sans doctrine, otage de son parti, privé de crédits et de crédibilité, inca-

pable de dramatiser pour relancer ses réformes, pétrifié dans les non-dits, il préside en souriant au long naufrage tranquille de sa barque, tout en assurant que l'équipage reste «très motivé».

Faute de stratégie, l'outil stratégique est en danger. Aux affaires militaires comme aux affaires étrangères, tant que la Suisse n'aura pas quitté l'isolement pour l'intégration, elle se débattra à mi-chemin, asphyxiée par les tourbillons. *fc*